

Dessine-moi un Collège...

29 novembre 2017

On attribue beaucoup de pouvoir au Collège des médecins et les attentes à son égard sont élevées. Cependant, à l'instar de tous les ordres professionnels, ses pouvoirs de régulation sont limités à ses membres et aux futurs membres en formation. Ils se résument à l'agrément des programmes de formation, à l'admission à la profession, à l'inspection professionnelle et aux enquêtes.

Et pourtant...

Le public prête au Collège le pouvoir de déterminer le nombre de places disponibles dans les facultés de médecine, la répartition des médecins entre les spécialités, les règles de répartition géographique des médecins, l'organisation des services médicaux et l'accessibilité à un médecin et... les conditions de travail et de rémunération des médecins. Toutes prérogatives qui relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux et des fédérations médicales.

Plusieurs citoyens militants croient que le Collège peut agir comme arbitre dans de multiples causes. Qu'il s'agisse de « reconnaître » une nouvelle maladie, de se prononcer sur l'indemnisation des victimes d'agresseurs chimiques, biologiques ou environnementaux, ou sur tout problème de santé, alors que ces questions relèvent des autorités de santé publique ou d'autres paliers gouvernementaux, ou encore de sociétés savantes. Qu'il s'agisse de l'amiante, du cannabis, des ondes magnétiques, du réchauffement climatique ou de la fatigue chronique, on aimerait bien que le Collège, au nom de sa mission de protection du public, prenne position afin de profiter de son indépendance et de sa crédibilité. Mais telle n'est pas sa compétence, celle-ci étant limitée à s'assurer que ses membres respectent leurs obligations déontologiques et réglementaires.

Nos propres membres souhaiteraient bien parfois que « leur » Collège, toujours au nom de sa mission de protection, défende les intérêts tantôt d'une spécialité, tantôt de l'ensemble de la profession, afin de conserver des privilèges considérés comme acquis, ou même qu'il agisse comme un contre-pouvoir face au gouvernement perçu comme menaçant « l'autonomie professionnelle » des médecins. L'ouverture que le Collège manifeste depuis 2003 envers le partage d'activités médicales avec d'autres professions est décriée par plusieurs membres, même si les ententes qui en découlent sont encadrées et justifiées par une meilleure formation des professionnels en général.

Les politiciens quant à eux aimeraient bien que le Collège facilite davantage l'exercice de la profession aux médecins formés à l'étranger. Ils tardent à reconnaître que l'intégration de ceux-ci est bien plus limitée par les contingences imposées par le gouvernement à la profession médicale (PEM, PREM, AMP, etc.) qu'aux conditions d'exercice vérifiées par le Collège et imposées par tous les collèges de médecins du Canada, dont le but est de maintenir un seul niveau de qualité de la pratique médicale au Canada.

Enfin, les journalistes aimeraient bien que le Collège se prononce sur tout : l'organisation des services de santé, la rémunération des médecins, l'accessibilité aux soins de santé en passant par la place du privé en santé et tout autre sujet de santé. Ils reflètent en cela le désir de plusieurs citoyens de voir le Collège agir comme un « ombudsman » de la santé.

Si, à l'instar du Petit Prince, on demandait à chaque citoyen de dessiner un Collège, on aurait probablement autant de dessins différents que de citoyens tellement les attentes de chacun sont variées. Il m'arrive parfois de vouloir réagir comme le pilote de l'histoire et de dire « tiens, voici une boîte et le Collège que tu souhaites est dedans ».

Mais, contre vents et marées, nous gardons le cap sur notre mission en sachant que toutes les attentes ne seront pas comblées, mais que le public sera bien protégé dans le cadre du mandat que l'État nous confie, et des moyens qu'il nous donne pour le faire.

Et ces moyens sont appelés à changer comme vous le constaterez dans un prochain éditorial.

(À suivre)

Yves Robert, M.D.

Secrétaire

Collège des médecins du Québec